



DIXIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**Faits nouveaux survenus
dans le système des Nations Unies****Table des matières**

	<i>Page</i>
Introduction	1
I. Événements majeurs	2
1. Conférence internationale sur le financement du développement (Monterrey, Mexique, 18-22 mars 2002).....	2
2. Deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement (Madrid, Espagne, 8-12 avril 2002).....	3
3. Session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants (New York, 8-10 mai 2002).....	3
4. Sommet mondial de l'alimentation: <i>cinq ans après</i> (Rome, Italie, 6-8 juin 2002).....	4
5. Sommet mondial pour le développement durable (Johannesburg, 26 août – 4 septembre 2002).....	4
II. Activités ordinaires présentant un intérêt particulier pour l'OIT, 2002-03.....	5
1. Cinquante-septième session de l'Assemblée générale des Nations Unies (automne 2002).....	5
2. Conseil économique et social (ECOSOC): session de fond (New York, 1-25 juillet 2002)	6
3. Commission du développement social: quarante et unième session (10-21 février 2003).....	6
4. Commission de la condition de la femme: quarante-septième session (New York, 3-14 mars 2003).....	6
5. Commission des droits de l'homme et organes créés par traités	7
6. Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes	7

7.	Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS).....	7
III.	Principaux événements à venir dans le système des Nations Unies: participation aux travaux préparatoires.....	8
1.	Sommet mondial sur la société de l'information (Genève, 10-12 décembre 2003).....	8
IV.	Nouvelles tendances dans le système des Nations Unies.....	8
1.	Groupe des Nations Unies pour le développement.....	9
2.	Objectifs de développement pour le Millénaire (ODM).....	10
1.	Activités pratiques au niveau des pays.....	11
2.	La campagne du Millénaire.....	11
3.	Le projet du Millénaire.....	11
4.	Suivi des progrès réalisés.....	12
	La contribution de l'OIT.....	12
3.	Réforme de l'ONU.....	13
1.	Coordination au niveau des pays.....	14
2.	Fourniture de la coopération technique.....	14
3.	Mobilité du personnel au sein du système des Nations Unies.....	14
4.	Renforcement des activités des Nations Unies en rapport avec les droits de l'homme.....	15
5.	Relations avec la société civile.....	15

Introduction

1. A l'instar de documents précédents soumis au Conseil d'administration depuis sa 259^e session, le présent document donne un aperçu des faits survenus dans les organes intergouvernementaux et interinstitutions des Nations Unies, ainsi que des initiatives prises pendant l'année 2002 et au début de l'année 2003 qui présentent un intérêt particulier pour l'OIT. Le document met en lumière la participation de cette dernière et illustre l'importance accordée au dialogue intergouvernemental portant sur les questions et les valeurs relevant de la mission et du mandat de l'Organisation.
2. Les grandes questions qui ont dominé les débats au sein des Nations Unies presque tout au long de l'année 2002 étaient liées au terrorisme et au respect par l'Iraq des résolutions du Conseil de sécurité, ce qui a relégué au second plan les questions économiques, sociales et environnementales. Toutefois, les grandes réunions des Nations Unies sur le financement du développement, le vieillissement, les enfants et le développement durable qui ont eu lieu en 2002 ont permis d'entretenir l'intérêt pour ces dernières et certains progrès ont été réalisés: prise d'engagements, mise en place de stratégies, adoption de nouvelles mesures et mobilisation de ressources supplémentaires en faveur du développement. En participant activement à ces réunions, l'OIT a pu peser sur leurs résultats, permettant notamment à la communauté internationale de mieux comprendre l'importance du travail décent dans la réalisation des grands objectifs de développement. Des questions intéressant directement l'Organisation ont par ailleurs été largement discutées au sein de divers organes des Nations Unies, notamment la Commission du développement social (dont la session de février 2002 portait en priorité sur le thème de l'intégration des politiques sociales et économiques¹), la Commission de la condition de la femme et le Conseil économique et social. Au début de la cinquante-septième session de l'Assemblée générale, un large appui a été exprimé en faveur du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD/NPDA). Depuis septembre 2002, sur tous ces sujets, la question de la mise en œuvre a été au centre des débats de la Commission économique et financière (deuxième commission) et de la Commission sociale, humanitaire et culturelle (troisième commission) de l'Assemblée générale.
3. Une autre question importante pour l'OIT a été l'examen des droits des travailleurs et des droits de l'homme au Myanmar. A la reprise de sa session de fond de 2002, le Conseil économique et social a examiné la question du respect, par le gouvernement du Myanmar, de la convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930, sur la base notamment d'informations récentes fournies par le Bureau. La troisième commission a par ailleurs adopté une résolution sur la situation des droits de l'homme au Myanmar faisant expressément référence à des instruments et à des activités de l'OIT.
4. Les Objectifs de développement de l'ONU pour le Millénaire (ODM) ont connu rapidement une très large diffusion, car ils répondent aux attentes des organismes internationaux de développement, qui réclamaient instamment des politiques de développement cohérentes au niveau national comme au niveau international. L'ensemble des institutions du système des Nations Unies ont adopté les ODM, qui constituent pour leurs activités une sorte de fil conducteur, et sont convenues d'une stratégie de base en la matière pour aider les pays à réaliser ces objectifs. L'OIT a participé activement aux divers aspects de cette stratégie. Une autre action importante pour l'OIT a été sa décision d'adhérer au Groupe des Nations Unies pour le développement. En 2002, ce regroupement

¹ Document GB.283/7.

de programmes, de fonds et d'institutions des Nations Unies impliqués dans des activités de coopération pour le développement a acquis un caractère presque universel avec le ralliement d'autres grands acteurs tels que la Banque mondiale (en qualité d'observateur). En adhérant à ce groupe, le Bureau a voulu veiller à ce que les préoccupations de l'OIT soient davantage prises en compte dans toutes les activités des Nations Unies, notamment au niveau national, et qu'elles aient une plus grande influence. En septembre 2002, le Secrétaire général a mis en place un deuxième programme de réforme des Nations Unies, qui concernait principalement le secrétariat, mais qui pouvait avoir des répercussions sur l'ensemble du système.

5. La présence de l'OIT à New York a été renforcée et le nombre de discours prononcés au nom de l'Organisation lors de réunions des Nations Unies a doublé. Toutefois, il faut continuer à mettre davantage l'accent, dans le cadre des Nations Unies, sur les questions fondamentales liées au travail décent, en particulier sur la création d'emplois et l'amélioration des normes du travail. L'augmentation des effectifs du bureau de liaison de l'OIT à New York en 2003 permettra de mettre en place un programme comportant des activités plus variées destinées à appeler l'attention des Etats Membres sur ces objectifs particulièrement importants.

I. Evénements majeurs

1. Conférence internationale sur le financement du développement (Monterrey, Mexique, 18-22 mars 2002)

6. La Conférence internationale sur le financement du développement s'est tenue après des travaux préparatoires très approfondis auxquels l'OIT a activement participé. Cette conférence a réuni plus de 50 chefs d'Etat, plus de 200 ministres des Finances, des Affaires étrangères, du Commerce et de la Coopération pour le développement, et quelque 6 000 autres personnes. Les participants ont adopté le «consensus de Monterrey»², dans lequel les chefs d'Etat estiment qu'il faut mener une action concertée dans la plupart des domaines figurant à l'ordre du jour de cette conférence (allègement de la dette, aide publique au développement, investissement étranger direct, accès aux marchés, commerce, mobilisation des ressources nationales et gouvernance économique mondiale). Ils apportent explicitement leur soutien à l'Organisation internationale du Travail et l'encouragent à poursuivre ses travaux sur la dimension sociale de la mondialisation. Ce faisant, ils reconnaissent l'importance de l'intégration de cette dimension dans la formulation des politiques économiques et financières et mettent ainsi en avant la nécessité de renforcer le rôle de l'OIT dans la gestion de l'économie mondiale. Ce document fait également référence à de nombreux centres d'intérêt de l'Organisation, entre autres la création d'emplois, les politiques macroéconomiques, la stabilité financière, les droits des travailleurs, la protection sociale, les politiques actives du marché du travail et la formation des travailleurs, la microfinance et les prêts aux PME, les régimes de pensions, les travailleurs migrants, les politiques en matière de budget social, le rôle de l'investissement étranger direct dans la création d'emplois et la responsabilité sociale des entreprises.
7. Cette conférence a permis un échange de vues sur d'autres questions telles que la gouvernance mondiale, la coopération internationale en matière de fiscalité et les nouvelles sources de financement. On retiendra en particulier l'annonce faite par de nombreux pays

² A/AC.257/L.13: <http://www.un.org/esa/ffd/0302finalMonterreyConsensus.pdf>

donateurs d'augmenter l'aide publique au développement. Diverses tables rondes de haut niveau ont été organisées, en particulier sur les partenariats dans le domaine du financement et sur la cohérence des politiques de développement. Des représentants de l'OIT ont pris la parole lors de la séance d'ouverture et dans le cadre de tables rondes et de plusieurs événements qui ont eu lieu en marge de la conférence, ont organisé un débat sur la protection sociale et ont participé activement à d'autres manifestations officielles et officieuses.

2. Deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement (Madrid, Espagne, 8-12 avril 2002)

8. La deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement s'est tenue à l'occasion du vingtième anniversaire de la première du genre (Vienne, 1982) en vue d'examiner les problèmes que pose le vieillissement rapide des populations, mais aussi les aspects positifs du phénomène, et de contribuer à l'avènement d'une «société pour tous les âges». La délégation du BIT était menée par le Directeur général. Le Bureau a apporté sa contribution à l'Assemblée par le biais d'un rapport³ et a participé activement aux travaux préparatoires et à l'Assemblée elle-même⁴. Les participants ont adopté le Plan d'action international sur le vieillissement, 2002, et la Déclaration politique, qui portent tous deux sur des questions intéressant l'OIT. Un rapport détaillé sur les résultats de cette Assemblée avait été soumis à la Commission de l'emploi et de la politique sociale en novembre 2002⁵.

3. Session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants (New York, 8-10 mai 2002)

9. La session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants⁶ avait pour but d'examiner la mise en œuvre de la Déclaration et du Plan d'action issus du Sommet mondial pour les enfants (New York, 1990), le renouvellement des engagements et l'examen d'une action future en faveur des enfants. L'OIT a participé très activement aux travaux préparatoires, notamment à la rédaction du document final intitulé «Un monde fait pour l'enfant», qui a été adopté par l'Assemblée et qui contient de nombreuses références aux questions liées au travail et à la traite des enfants⁷. Contenus dans ce document final, le Plan d'action fait de la pauvreté chronique le plus gros obstacle à la satisfaction des besoins des enfants, et la Déclaration exhorte les pays à signer et à ratifier la Convention relative aux droits de l'enfant⁸, ainsi que les conventions n^{os} 138 et 182 de l'OIT, et fixe un certain nombre d'objectifs parmi lesquels la réduction de la mortalité maternelle et infantile et de la malnutrition infantile, la fourniture d'un enseignement primaire et

³ <http://www.ilo.org/public/english/employment/skills/older/download/engage.pdf>.
Document GB.283/ESP/5 et Add.

⁴ <http://www.ilo.org/public/english/bureau/exrel/events/swaa.htm>

⁵ Pour de plus amples informations, voir le document GB.285/ESP/6/1.

⁶ <http://www.unicef.org/specialsession/>

⁷ <http://www.unicef.org/specialsession/wffc/index.html>

⁸ <http://www.unicef.org/crc/crc.htm>

l'élimination des inégalités entre les sexes, la protection des enfants contre l'exploitation sexuelle, y compris la traite des enfants et leur recrutement dans des conflits armés, et la lutte contre le travail des enfants. La Déclaration préconise l'adoption immédiate de mesures destinées à combattre les pires formes du travail des enfants, telles que définies dans la convention n° 182, pour protéger les enfants contre toutes les formes d'exploitation économique et pour promouvoir la coopération internationale en vue d'aider les pays en développement à s'attaquer aux causes profondes du travail des enfants.

10. Le Directeur général a conduit la délégation du BIT lors de cette session extraordinaire et a participé activement à cette dernière. Outre sa déclaration devant la plénière, il a également participé, avec d'autres chefs de secrétariat, à un débat sur l'éducation et le travail des enfants, puis il a participé à une marche et a pris la parole lors d'un meeting contre le travail des enfants. Le BIT a participé à de nombreuses autres activités et a saisi l'occasion fournie par cette session pour publier son rapport global intitulé «Un avenir sans travail des enfants»⁹, ainsi que ses dernières estimations relatives au travail des enfants¹⁰.

4. **Sommet mondial de l'alimentation: *cinq ans après*** (Rome, Italie, 6-8 juin 2002)

11. Le Sommet mondial de l'alimentation: *cinq ans après* avait pour objectif d'examiner les progrès réalisés vers l'objectif, fixé lors du Sommet mondial de l'alimentation de 1996, consistant à réduire de moitié, avant 2015 au plus tard, le nombre de personnes sous-alimentées. D'après les dernières estimations de la FAO, ce nombre diminue de 6 millions par an, ce qui est bien loin des 22 millions par an nécessaires pour atteindre l'objectif fixé. Les participants ont réitéré les engagements pris en vue de parvenir à l'éradication de la faim et de la malnutrition dans le monde et ont adopté la *Déclaration du Sommet mondial de l'alimentation: cinq ans après*¹¹, qui souligne l'importance de la création d'emplois en faveur des plus démunis pour réduire la pauvreté et la faim.

5. **Sommet mondial pour le développement durable** (Johannesburg, 26 août – 4 septembre 2002)

12. Les participants au Sommet mondial pour le développement durable ont examiné les progrès réalisés depuis la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (Rio de Janeiro, 1992), et notamment pour accélérer la mise en œuvre du programme Action 21 et d'autres résultats de cette conférence. Le BIT était représenté par le Directeur général, accompagné d'une délégation tripartite du Conseil d'administration. Dépassant les questions environnementales sur lesquelles avait principalement porté la Conférence de Rio, ce sommet était consacré essentiellement à la notion de développement durable et à ses trois piliers, à savoir: le développement économique, la protection de l'environnement et le progrès social. A l'issue du sommet, les participants ont adopté un plan de mise en œuvre et une déclaration sur le développement durable¹². Le plan évoque à

⁹ <http://www.ilo.org/public/english/standards/decl/publ/reports/report3.htm>

¹⁰ <http://www.ilo.org/public/english/standards/ipecc/simpoc/others/globallest.pdf>

¹¹ <http://www.fao.org/DOCREP/MEETING/005/Y7106E/Y7106E09.htm>

¹² <http://www.johannesburgsummit.org/>

de multiples reprises l'OIT et ses travaux. On notera également que l'OIT est la seule institution des Nations Unies qui soit citée dans la Déclaration. La dimension sociale du développement a été au cœur de la contribution de l'Organisation au sommet, et le Bureau a participé activement aux travaux préparatoires et à la conférence elle-même¹³.

II. Activités ordinaires présentant un intérêt particulier pour l'OIT, 2002-03

1. Cinquante-septième session de l'Assemblée générale des Nations Unies (automne 2002)

- 13.** Une attention toute particulière a été accordée, lors de la cinquante-septième session, au développement de l'Afrique et au soutien accordé par les Nations Unies au Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), sous forme notamment d'une réunion de haut niveau d'une journée. D'autres discussions ont été consacrées au second rapport du Secrétaire général sur la réforme des Nations Unies (voir ci-dessous); à la nécessité de donner une suite coordonnée et intégrée aux grandes conférences des Nations Unies; au rapport du Secrétaire général sur les activités de l'Organisation; et à son premier rapport sur la suite à donner au Sommet du Millénaire et sur les progrès réalisés jusqu'ici dans la mise en œuvre dans la Déclaration du Millénaire¹⁴.
- 14.** Les questions à l'ordre du jour présentant un intérêt pour l'OIT ont été pour la plupart assignées à la seconde et à la troisième commission, qui ont traité, entre autres, des politiques macroéconomiques et sectorielles; de la mondialisation; de l'élimination de la pauvreté; du développement durable; de la promotion des femmes; du racisme et de la discrimination raciale; des droits de l'enfant; des travailleurs migrants et des peuples indigènes et tribaux; ainsi que des droits conférés aux termes des traités internationaux sur les droits de l'homme. Ces deux commissions ont fourni l'occasion à l'OIT de mettre en lumière ses activités et ses programmes. Les rapports du Secrétaire général, les résolutions et déclarations faites par les délégations nationales ont en effet fait référence aux activités de l'OIT¹⁵.
- 15.** Parmi les nombreuses résolutions soumises à l'Assemblée générale par la seconde et la troisième commission, deux d'entre elles présentent un intérêt particulier pour l'OIT. La première, intitulée «Promotion de l'emploi des jeunes»¹⁶, invite l'OIT, dans le contexte du Réseau du Secrétaire général pour l'emploi des jeunes¹⁷, à aider les gouvernements à mettre sur pied des plans d'action nationaux pour lutter contre le chômage des jeunes. La seconde résolution sur la «Situation des droits de l'homme au Myanmar»¹⁸ se félicite de la

¹³ Pour de plus amples informations, voir les documents GB.285/ESP/6/2 et GB.286/ESP/4.

¹⁴ <http://www.un.org/ga/57/document.htm>

¹⁵ Déclarations de l'OIT: <http://www.ilo.org/public/english/bureau/exrel/events/unga57/index.htm>

¹⁶ A/57/545.

¹⁷ Pour de plus amples informations sur le Réseau pour l'emploi des jeunes, voir GB.286/ESP/5.

¹⁸ <http://www.un.org/ga/57/document.htm>

nomination récente d'un chargé de liaison de l'OIT et appelle le gouvernement à mettre pleinement à exécution les recommandations de la commission d'enquête de l'OIT et à poursuivre son dialogue avec l'Organisation.

**2. Conseil économique et social (ECOSOC):
session de fond**

(New York, 1-25 juillet 2002)

16. Le Débat de haut niveau de la session de fond de cette année avait pour thème: «La contribution du développement des ressources humaines, en particulier dans les secteurs de l'éducation et de la santé, au processus de développement». Des ministres gouvernementaux de premier plan, des responsables d'institutions ainsi que des universitaires se sont joints au Secrétaire général pour examiner les résultats des grandes conférences internationales. L'OIT a participé à diverses tables rondes et réunions-débats de haut niveau organisées pour examiner le thème du débat¹⁹. Le Conseil a adopté une déclaration ministérielle²⁰. Au cours de cette session, l'OIT a également participé à de nombreuses autres activités et a fait diverses déclarations. Enfin, une lettre de l'OIT en date du 17 juillet 2002, fournissant des informations sur les activités de l'OIT au Myanmar et mentionnant notamment la nomination d'un chargé de liaison, a été distribuée.

**3. Commission du développement social:
quarante et unième session**

(10-21 février 2003)

17. Le thème prioritaire de la quarante et unième session est le suivant: «Coopération nationale et internationale au service du développement social». L'OIT a apporté une contribution au rapport du Secrétaire général à ce sujet. En abordant ce sujet, la commission envisage d'examiner, entre autres, la responsabilité sociale du secteur privé et les répercussions des stratégies pour l'emploi sur le développement social.

**4. Commission de la condition de la femme:
quarante-septième session**

(New York, 3-14 mars 2003)

18. La commission envisage d'examiner deux thèmes, à savoir: la participation et l'accès des femmes aux médias et aux technologies de l'information et de la communication, leur influence sur la promotion de la femme et le renforcement du pouvoir d'action des femmes et leur utilisation à cette fin; et les droits fondamentaux de la femme et l'élimination de toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles, tel que cela figure dans le Programme d'action de Beijing et dans le document final de la session extraordinaire «Beijing+5».

¹⁹ Pour de plus amples informations sur la contribution de l'OIT, voir GB.285/TC/2.

²⁰ E/2002/L.13.

5. Commission des droits de l'homme et organes créés par traités

19. La session annuelle de la Commission des droits de l'homme s'est tenue à Genève du 18 mars au 26 avril 2002. L'OIT a apporté des contributions écrites et orales sur un certain nombre de questions, à savoir la discrimination, les droits des femmes et l'approche intégrée de l'égalité, les travailleurs migrants, le travail des enfants, le VIH/SIDA et les questions des populations autochtones. Plusieurs résolutions adoptées par la commission reconnaissent la pertinence du travail de l'OIT dans ces domaines comme dans d'autres, et notamment dans la lutte contre le trafic de main-d'œuvre ou le droit au travail des personnes handicapées, et encouragent l'OIT à poursuivre ses efforts dans ce sens. L'OIT a également participé aux sessions de divers organes subsidiaires de la commission.
20. L'OIT a également continué de collaborer avec les divers organes créés par traités qui contrôlent la mise en œuvre des traités des Nations Unies relatifs aux droits de l'homme, en présentant des rapports périodiques et en apportant des conseils sur les questions relatives aux activités normatives et aux activités de coopération technique de l'OIT. Un nouvel organe créé par traité sera mis sur pied dans le cadre de la Convention internationale des Nations Unies sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille adoptée en 1990. Ce traité entrera en vigueur en 2003. L'OIT sera invitée à participer à ses réunions à titre consultatif.

6. Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes

21. Au cours des trois sessions du comité (New York, juin et août 2002 et janvier 2003), l'OIT a présenté des rapports en vertu de l'article 22 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) et elle a répondu à des questions des membres du comité dans le groupe de travail préparatoire de la session. Il y a eu notamment des questions sur la signification de «l'équité en matière de rémunération» et des explications sur les raisons pour lesquelles certains pays n'ont pas ratifié les conventions internationales du travail n^{os} 100 et 111.

7. Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS)

22. Les chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies (y compris les institutions de Bretton Woods et l'OMC) se sont rencontrés lors des deux sessions ordinaires de 2002 du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies (Rome, avril et New York, novembre). Les membres du CCS ont abordé la suite à donner au Sommet du Millénaire, se penchant tout particulièrement sur les deux thèmes devant figurer dans le premier rapport annuel que le Secrétaire général doit présenter à l'Assemblée générale sur l'application de la Déclaration du Millénaire. En avril, ils ont abordé le thème intitulé «Le traitement et la prévention des principales maladies, notamment le VIH/SIDA, le paludisme et la tuberculose». L'importance croissante du traitement et de la prévention des maladies sur le lieu de travail semble désormais incontestée. Ils ont également estimé que le système des Nations Unies devait être un modèle en matière de pratique optimale pour lutter contre le VIH/SIDA, et le conseil a invité ses membres à mettre pleinement en œuvre les politiques du système des Nations Unies qui régissent le VIH/SIDA sur le lieu de travail. En novembre, le CCS a abordé le thème intitulé «La prévention des conflits armés». Les membres ont reconnu que la promotion du développement et l'élimination de la pauvreté devaient être l'élément moteur de la stratégie du système des Nations Unies en matière de prévention des conflits. Ils ont constaté que l'absence de travail décent,

notamment, suscitait une certaine forme de désespoir qui ne faisait qu'alimenter la criminalité, les tensions sociales et la violence. L'éducation et la formation, de même que la création d'emplois, sont donc les vecteurs de l'harmonie sociale et de la paix. En novembre, les chefs de secrétariat ont également eu l'occasion d'échanger leur point de vue sur l'initiative de réforme du Secrétaire général.

23. Lors de leur retraite, à la suite de la session d'avril, les membres du CCS ont axé leurs discussions sur deux thèmes associés. Le premier portait sur l'évaluation des résultats des récentes conférences mondiales, notamment la Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce et la Conférence internationale sur le financement du développement. Le second thème consistait à donner suite à la décision prise lors de la retraite de l'automne 2001, à savoir le lancement de la campagne de promotion des Objectifs de développement pour le Millénaire (ODM). Lors de leur retraite de l'automne 2002, ils ont examiné les progrès réalisés à l'issue de cette campagne, s'efforçant de définir les futures orientations à donner à leur travail collectif. Ils sont également revenus sur la question du développement en Afrique, cherchant à définir la relation à instaurer entre le système des Nations Unies et la nouvelle Union africaine et s'attachant à définir dans quel cadre le système pourrait inscrire les modalités de soutien au NEPAD. Le Directeur général a saisi ces deux occasions pour informer les membres du CCS des progrès récemment réalisés par la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation.

III. Principaux événements à venir dans le système des Nations Unies: participation aux travaux préparatoires

1. Sommet mondial sur la société de l'information (Genève, 10-12 décembre 2003)

24. La décision d'organiser un sommet en deux phases (Genève en décembre 2003 et Tunis en 2005) a été adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies en décembre 2001. Sous la coordination générale de l'Union internationale des télécommunications (UIT), la première réunion du comité préparatoire a eu lieu du 1^{er} au 5 juillet 2002, la deuxième devait se tenir en février 2003. L'OIT a participé activement à la préparation du sommet en tant que membre du Comité d'organisation de haut niveau et elle a participé aux réunions préparatoires et fourni des contributions techniques au processus. Le Bureau a souligné plus particulièrement l'impact de plus en plus marqué de la révolution des technologies de l'information et des communications sur la situation de l'emploi; il a insisté sur la nécessité d'aborder ce problème et les défis qu'il pose au sommet. L'OIT a également mis en avant l'importance non seulement de l'accès à ces technologies et de l'infrastructure, mais également de la formation, et a souligné la nécessité d'impliquer de véritables acteurs économiques et sociaux (employeurs et travailleurs) dans le processus.

IV. Nouvelles tendances dans le système des Nations Unies

25. La présente section est consacrée à certaines des nouvelles tendances qui ont récemment vu le jour au sein du système multilatéral et qui affectent ou risquent d'affecter l'ensemble des entités et activités du système des Nations Unies. La majorité d'entre elles peuvent être considérées comme une réponse aux demandes persistantes pour un cadre international

nouveau plus cohérent et de meilleure qualité ainsi que pour une plus grande unité d'action au sein du système des Nations Unies.

1. Groupe des Nations Unies pour le développement

26. Un événement marquant de la collaboration de l'OIT avec les partenaires du système des Nations Unies impliqués dans les activités de développement a été la décision de l'Organisation en mars 2002 d'adhérer officiellement au Groupe des Nations Unies pour le développement²¹. Ce groupe comprend les Fonds et Programmes des Nations Unies (PNUD, UNICEF, FNAP, PAM), d'autres entités des Nations Unies et les principaux départements du secrétariat des Nations Unies participant aux activités de coopération pour le développement, de même que les cinq grandes institutions spécialisées (FAO, OMS, UNESCO, ONUDI et OIT) et la Banque mondiale qui bénéficie du statut d'observateur. Le groupe des Nations Unies pour le développement est le principal organisme interinstitutions chargé de préparer des modalités pratiques communes pour la coopération pour le développement du système des Nations Unies.
27. Le groupe des Nations Unies pour le développement a été créé à la suite de la première série de mesures de réforme globale introduites par le Secrétaire général en 1997. Il faut citer notamment la décision de regrouper tous les départements, bureaux, Fonds et Programmes des Nations Unies concernés dans quatre grands secteurs: i) paix et sécurité; ii) affaires économiques et sociales; iii) affaires humanitaires; et iv) activités de développement. C'est ainsi qu'a été créé le Groupe des Nations Unies pour le développement.
28. Si les travaux du Groupe des Nations Unies pour le développement et les propositions de réforme du Secrétaire général étaient initialement limités au secrétariat, Fonds et Programmes des Nations Unies, ils répondaient également à une volonté plus large de réforme de l'ensemble du système émanant de l'Assemblée générale, du Conseil économique et social et des organes directeurs des différentes institutions qui demandaient que l'ensemble du système agisse de manière plus unifiée et mieux coordonnée afin de renforcer l'impact de ses activités, d'éviter la dispersion des efforts, le chevauchement des activités et la concurrence.
29. En adhérant au Groupe des Nations Unies pour le développement, l'OIT, ainsi que les autres principales institutions spécialisées, répond à la demande plus large de réforme des activités pratiques pour le développement du système des Nations Unies et témoigne de son engagement à travailler étroitement avec ses partenaires pour aligner aussi efficacement que possible ses activités sur celles des autres institutions du système.
30. Même s'il est trop tôt pour procéder à une évaluation préliminaire, la participation au Groupe des Nations Unies pour le développement devrait présenter plusieurs avantages:
- en participant au débat sur la coopération pour le développement et en faisant entendre ses points de vue, l'OIT peut espérer influencer et sensibiliser les partenaires du système des Nations Unies, y compris les institutions de Bretton Woods, à ses préoccupations, son expérience et ses compétences particulières;

²¹ <http://www.undg.org>

- l'OIT peut œuvrer pour garantir que l'identification des priorités et stratégies de développement, en particulier au niveau national, s'accompagne d'un dialogue avec les mandants tripartites et de la participation active de toutes les parties concernées;
- l'OIT devrait être mieux placée, de par sa participation aux travaux du groupe, pour formuler des cadres communs de programmation et prendre des arrangements en matière de coordination (Bilan commun du pays/Plan cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, DSRP, ODM) afin de garantir qu'ils prennent en compte les questions sociales et fournissent une base pour que la structure extérieure de l'OIT soit mieux informée des répercussions aux plans de la coordination et de la coopération avec les partenaires du système des Nations Unies au niveau national;
- l'OIT peut chercher à promouvoir les activités en faveur du travail décent dans l'élaboration et la mise en œuvre des programmes menés par d'autres entités des Nations Unies, notamment au niveau des pays.

2. Objectifs de développement pour le Millénaire (ODM)

- 31.** Lors du Sommet du Millénaire (New York, septembre 2000), les Etats Membres sont convenus d'adopter un ensemble de buts et de cibles mesurables et accompagnés d'un calendrier figurant dans la déclaration adoptée à cette occasion²². La Déclaration du Millénaire²³ fixe dans un cadre unique certains des défis clés auxquels est confrontée l'humanité, souligne des valeurs et principes ainsi que des objectifs dans les domaines prioritaires que sont la paix, la sécurité, le développement, l'éradication de la pauvreté, l'environnement, les droits de l'homme, la protection des personnes vulnérables, les besoins spéciaux de l'Afrique et le renforcement des Nations Unies.
- 32.** Afin d'aider à mettre l'accent sur l'établissement de priorités aux niveaux national et international, il a été convenu par la suite que les buts et objectifs de développement de l'ensemble de la communauté internationale devaient être limités en nombre, stables et faciles à communiquer à une audience large. Un ensemble concis de huit Objectifs de développement pour le Millénaire (ODM)²⁴, de 18 cibles numériques et de 40 indicateurs qualifiables a donc été établi afin d'évaluer les progrès dans la réalisation des Objectifs de développement fixés dans la Déclaration du Millénaire²⁵. Ces objectifs qui doivent être atteints d'ici 2015 tournent autour des thèmes suivants: 1) éradiquer la pauvreté et la faim; 2) assurer l'éducation primaire pour tous; 3) promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes; 4) réduire la mortalité des enfants; 5) améliorer la santé maternelle; 6) combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies; 7) assurer un environnement durable; et 8) mettre en place un partenariat mondial pour le développement. Il est important de souligner que cette liste d'ODM ne contredit en aucune

²² Document GB.280/8.

²³ <http://www.un.org/millennium/déclaration/ares552e.htm>

²⁴ <http://www.un.org/millennium/goals/index.html>

²⁵ <http://www.un.org/documents/ga/docs/56/a56326.pdf>

manière les accords sur d'autres objectifs et cibles résultant des conférences mondiales des quinze dernières années.

33. Jusqu'à présent, les progrès réalisés en direction des ODM ont été inégaux. Pour accélérer le processus, le système des Nations Unies a récemment mis au point une stratégie de base destinée à aider les pays à atteindre ces objectifs. Cette stratégie se compose de quatre éléments distincts mais complémentaires: 1) activités pratiques au niveau des pays; 2) Campagne/mobilisation du Millénaire; 3) projet du Millénaire; et 4) suivi des progrès réalisés en direction des ODM (niveaux mondial et national).

1. *Activités pratiques au niveau des pays*

34. Il est généralement convenu que la réalisation des ODM relève en fin de compte de la responsabilité des Etats Membres. Le système des Nations Unies aidera les pays dans cette tâche. Les institutions des Nations Unies doivent réaligner et cibler leurs activités pratiques au niveau national afin d'atteindre des résultats en matière de développement qui contribuent directement à la réalisation des ODM. Les instruments et mécanismes existants, comme les équipes nationales de pays, les bilans communs des pays et le Plan cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, seront utilisés et des ODM convenus au plan national devraient constituer les objectifs essentiels des stratégies nationales de réduction de la pauvreté, y compris les documents stratégiques de réduction de la pauvreté (DSRP).

2. *La campagne du Millénaire*

35. Lancée à la fin de 2002, la campagne du Millénaire vise à intensifier l'appui à l'aide au développement, les possibilités de commerce, l'allègement de la dette et d'autres activités nécessaires pour atteindre les objectifs, tout en encourageant l'émergence de larges coalitions de partenaires en vue de la réalisation des ODM. Le Secrétaire général a récemment nommé M^{me} Eveline Herfkens, ancien ministre du Développement et de la Coopération des Pays-Bas, en qualité de coordonnatrice de la campagne. Cette campagne devrait se poursuivre jusqu'en 2015. Tous les cinq ans, des étapes intermédiaires permettront de mesurer les progrès et de maintenir l'élan.

3. *Le projet du Millénaire*

36. Le troisième pilier de la stratégie de base des ODM est le projet du Millénaire²⁶, initiative de trois ans lancée au milieu de l'année 2002. L'objectif global du projet (sous la direction du professeur Jeffrey Sachs) est de proposer les stratégies les plus à même de réaliser les ODM. Le principal travail analytique du projet devra être accompli par dix groupes de travail thématique auxquels a été assigné, pour chacun, un groupe donné de cibles. Le projet comprend deux groupes consultatifs clés: un groupe d'experts des Nations Unies qui suit la participation des Nations Unies et comprend un représentant de haut niveau de chaque organisation des Nations Unies participante et un groupe consultatif international qui réunit des experts reconnus au niveau international dans les domaines pertinents afin de fournir des conseils indépendants au projet du Millénaire. Un rapport sur le projet du Millénaire sera présenté au Secrétaire général et à l'Administrateur du PNUD à la fin de juin 2005.

²⁶ <http://www.unmilleniumprojet.org>

4. *Suivi des progrès réalisés*

37. Aux niveaux mondial et national, un suivi et un examen systématiques et soutenus des progrès réalisés vers les ODM en termes de résultats, de tendances et de lacunes seront organisés. Au niveau mondial, le suivi est basé sur les informations suivantes: i) données et évaluations techniques annuelles des progrès globaux, sous la direction du Département des Nations Unies pour les affaires économiques et sociales (DESA); et ii) rapport annuel du Secrétaire général sur l'application de la Déclaration du Millénaire, établi à la demande de l'Assemblée générale, et mettant l'accent sur un certain nombre de buts/objectifs seulement. Tous les cinq ans, le Secrétaire général devra fournir un rapport complet de situation.
38. Au niveau national, le suivi devrait mettre l'accent sur des rapports périodiques de situation au niveau des pays (tous les deux ou trois ans), connus sous le nom de rapports des pays sur les ODM. Ces rapports sont conçus comme un outil qui devrait permettre de faire progresser la sensibilisation, la promotion, la formation d'alliances et le renouvellement des engagements politiques au niveau national ainsi que d'instaurer des capacités nationales de suivi et d'établissement de rapports sur les cibles et objectifs. Les pays ont été encouragés à adapter les ODM à leur contexte et priorités au niveau national et, de ce fait, ne mettent pas tous l'accent sur les huit objectifs ni sur les mêmes objectifs. Sous le contrôle général du Groupe des Nations Unies pour le développement, les équipes de pays des Nations Unies aident les pays à préparer ces rapports. Dix-sept pays ont déjà terminé les rapports, et près de 50 autres en sont à diverses étapes de préparation²⁷. Le système des Nations Unies devrait avoir aidé à préparer au moins un rapport du Millénaire dans chaque pays en développement et économie en transition d'ici la fin de l'année 2004.

La contribution de l'OIT

39. L'OIT participe activement aux efforts déployés par la communauté internationale en vue de la réalisation des ODM. Ces objectifs fournissent un cadre dans lequel l'OIT peut sensibiliser la communauté internationale à la pertinence des principes et droits fondamentaux au travail, à la promotion de l'emploi, à la protection sociale et au dialogue social, en vue de la réduction de la pauvreté et de l'exclusion sociale. Les ODM fournissent également des occasions de mettre en valeur le rôle des mandants tripartites de l'OIT dans une perspective large de développement; ils offrent la possibilité de faire comprendre clairement la valeur ajoutée que le travail décent apporte au processus de développement, d'intégrer cette approche dans les stratégies de réalisation des objectifs et de mobiliser le soutien par divers moyens, y compris les DSRP. Le travail décent est un moyen d'atteindre les ODM. Il doit être clair que, sans travail décent, les objectifs n'ont aucune chance d'être atteints, pas plus que les résultats d'être durables.
40. L'appropriation nationale recherchée dans la stratégie de base des ODM ne peut être obtenue sans l'implication de ceux qui, par leur travail, créent la richesse essentielle à la réduction de la pauvreté. Les travaux menés par l'OIT et la Banque mondiale dans les pays pilotes impliqués dans l'élaboration des DSRP en témoignent. La collaboration avec l'OIT aidera donc à faire participer les organisations d'employeurs et de travailleurs comme élément clé des consultations nationales sur la réduction de la pauvreté et la réalisation des ODM.

²⁷ Les rapports des pays peuvent être consultés en ligne sur le site suivant: <http://www.undp.org/mdg/countryreports.html>

41. Les ODM fournissent un certain nombre de points d'entrée valables pour la promotion du travail décent, les plus évidents étant la réduction de la pauvreté et l'emploi des jeunes. Nombre des travaux de l'OIT concernant le travail décent contribuent directement ou indirectement à la réalisation de l'objectif central qui est l'éradication de la pauvreté extrême (objectif 1). A cet égard, le Bureau attache une importance particulière à sa participation au groupe de travail n° 1 du projet du Millénaire (pauvreté et développement économique). L'emploi des jeunes est cité dans la Déclaration du Millénaire ainsi que dans les ODM²⁸. Indépendamment des activités régulières de l'OIT concernant l'emploi des jeunes, le Réseau pour l'emploi des jeunes lancé par le Secrétaire général avec le Directeur général du BIT et le Président de la Banque mondiale, et dans lequel l'OIT joue un rôle clé, fournit un excellent exemple de partenariat en ce domaine. Il existe de nombreux autres points d'entrée potentiels pour l'OIT: ainsi, un examen minutieux de l'intersection des objectifs 2 (assurer l'éducation primaire pour tous), 3 (promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes) et 6 (lutter contre le VIH/SIDA et d'autres maladies) montre comment le travail décent est un élément essentiel de la réalisation de ces objectifs.
42. L'OIT collabore également avec le secrétariat des Nations Unies pour réunir les statistiques disponibles les plus récentes sur les cibles et indicateurs relatifs aux ODM, et l'assistance technique du Bureau a été requise s'agissant de deux indicateurs précis (concernant l'emploi des jeunes et la part des femmes dans l'emploi salarié du secteur non agricole). A cet égard, les travaux menés à l'OIT sur les indicateurs et statistiques concernant le travail décent fournissent un autre moyen de continuer à partager l'expertise pour améliorer les cibles et indicateurs relevant des ODM.
43. Tous les bureaux extérieurs de l'OIT ont reçu des informations sur les ODM et ont été invités à participer activement aux travaux du système des Nations Unies afin d'aider les pays à préparer des rapports sur les ODM. En ce qui concerne le suivi au niveau mondial, le Bureau a fourni des contributions au premier rapport annuel du Secrétaire général sur l'application de la Déclaration du Millénaire. Un groupe restreint sur les ODM a été créé au sein du Bureau pour garantir une réponse cohérente, bien planifiée et durable à la stratégie de base des ODM. Ce groupe, présidé par un conseiller du Directeur général, se réunit régulièrement et rassemble les services chargés des activités de l'OIT dans une ou plusieurs sphères de la stratégie. Il s'est déjà réuni plusieurs fois et a eu la possibilité d'informer les directeurs régionaux et d'organiser un échange de vues avec eux lors de la 285^e session du Conseil d'administration.

3. Réforme de l'ONU

44. Le Secrétaire général des Nations Unies a dévoilé, en septembre 2002, un plan de renforcement de l'ONU. Son rapport, présenté à l'Assemblée générale et intitulé «Renforcer l'ONU: un programme pour aller plus loin dans le changement»²⁹, marque la deuxième étape des propositions de réforme que le Secrétaire général a lancées depuis qu'il est entré en fonction en 1997³⁰. Ce nouveau plan qui contient un ensemble de 36 mesures concrètes met l'accent essentiellement sur le secrétariat des Nations Unies et vise à aligner les travaux de l'Organisation sur les conclusions des grandes conférences

²⁸ Objectif 8, cible 16: «Mettre en place un partenariat mondial pour le développement – en coopération avec les pays en développement, formuler et appliquer des stratégies qui permettent aux jeunes de trouver un travail décent et utile.»

²⁹ Document A/57/387.

³⁰ Document GB.271/8/2.

internationales et sur les ODM et à rationaliser les processus, tout en fournissant de meilleurs services aux Etats Membres. Le Secrétaire général adjoint suivra la mise en œuvre des réformes approuvées.

45. L'accent porte sur le secrétariat de l'ONU mais certains aspects du programme de réforme intéressent la majorité du système des Nations Unies. Il s'agit notamment des propositions suivantes: 1) renforcer la coordination au niveau des pays; 2) préciser les rôles et responsabilités en matière de fourniture de la coopération technique; et 3) faciliter la mobilité du personnel au sein du système des Nations Unies. L'objectif 4, à savoir renforcer les activités des Nations Unies en rapport avec les droits de l'homme, mérite une attention particulière. Enfin, bien qu'elle concerne essentiellement les Nations Unies en tant que forum, la proposition 5), à savoir revoir la relation avec la société civile, pourrait également intéresser l'OIT. En ce qui concerne les aspects de l'initiative qui concernent directement le système plus large des Nations Unies, les directeurs exécutifs du système ont déjà souligné, lors de la session du CCS, en novembre 2002, la nécessité de pouvoir apporter des contributions et échanger des points de vue avant l'élaboration définitive de nouvelles propositions qui seront soumises à l'examen de l'Assemblée générale.

1. *Coordination au niveau des pays*

46. Le Secrétaire général propose de mettre au point un ensemble de mesures pratiques allant de la programmation conjointe à la mobilisation intégrée des ressources afin d'améliorer l'efficacité du système des Nations Unies. A plus long terme, il propose également d'examiner différentes formes de présence des Nations Unies au niveau national. Ces propositions vont de l'établissement d'un bureau conjoint dans les pays dans lesquels les ressources financières et humaines des Nations Unies sont limitées à un regroupement autour de questions thématiques avec différents organismes hôtes dans les grands pays et les pays de taille moyenne. Le Secrétaire général propose, comme mesure concrète (action 14) que le Groupe des Nations Unies pour le développement élabore, d'ici septembre 2003, un plan d'exécution afin de renforcer l'efficacité de la présence de l'Organisation dans les pays en développement.

2. *Fourniture de la coopération technique*

47. Le rapport souligne la nécessité de définir les responsabilités au sein du système des Nations Unies en matière de fourniture de la coopération technique aux pays en développement. Ce faisant, le Secrétaire général invoque quatre principes: 1) la responsabilité première d'une question donnée devrait être confiée à l'entité techniquement la mieux équipée pour l'assumer; 2) les entités chefs de file devraient collaborer étroitement avec le reste du système afin d'éviter une reproduction des compétences; 3) il faudrait chercher plus systématiquement à puiser dans le vaste réservoir de savoir et de compétences existant en dehors du système des Nations Unies; et 4) ce sont les entités bien établies sur le terrain et ayant une longue expérience du terrain qui devraient fournir la coopération technique. Le Secrétaire général propose, comme mesure concrète (action 15), qu'un document précisant les rôles et responsabilités dans le domaine de la coopération technique soit établi pour septembre 2003.

3. *Mobilité du personnel au sein du système des Nations Unies*

48. Le rapport propose de prendre un certain nombre de mesures supplémentaires pour encourager la mobilité du personnel dans l'ensemble du système des Nations Unies. Il propose de revoir les accords passés entre le Secrétariat et les fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies en vue de réduire les obstacles actuels à la

mobilité entre les organisations du régime commun (action 25b). Il propose également d'examiner plus à fond les possibilités pour les conjoints des membres du personnel d'avoir plus facilement accès à des possibilités d'emploi dans les différents lieux d'affectation.

4. Renforcement des activités des Nations Unies en rapport avec les droits de l'homme

49. Se référant à la Déclaration du Millénaire, dans laquelle les Etats Membres ont décidé de promouvoir le respect de tous les droits de l'homme et libertés fondamentales reconnues au niveau international et de renforcer leur capacité à cet effet au niveau des pays, le rapport souligne qu'un des objectifs principaux de l'Organisation devrait être la mise en place ou le renforcement, dans chaque pays, d'un système national de protection reflétant les normes en matière de droits de l'homme. Il est donc proposé que le Haut Commissariat aux droits de l'homme élabore et applique un plan en coopération avec le Groupe des Nations Unies pour le développement dans le but de renforcer, au niveau du pays, les actions menées par les Nations Unies dans le domaine des droits de l'homme (action 2).

5. Relations avec la société civile

50. Dans son rapport, le Secrétaire général souligne l'intensification récente de la participation des acteurs de la société civile dans les processus intergouvernementaux et annonce son intention de créer un groupe de personnalités qui sera chargé d'examiner les liens entre l'Organisation des Nations Unies et la société civile et de formuler des recommandations pratiques visant à l'amélioration des échanges (action 19).

51. *Le Conseil d'administration voudra sans doute:*

- a) *prendre note des informations fournies plus haut concernant les faits nouveaux survenus dans le système des Nations Unies;*
- b) *donner son avis sur l'approche globale de l'OIT face aux objectifs de développement pour le Millénaire et sur la réforme des Nations Unies.*

Genève, le 31 janvier 2003.

Point appelant une décision: paragraphe 51.